



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 105583

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur le statut d'auto-entrepreneur. Il souhaiterait connaître si un auto-entrepreneur a la possibilité de facturer des prestations réalisées à l'étranger tels que des travaux du bâtiment ou des missions d'assistance techniques et dans quelles conditions. Il lui demande si le conjoint d'un auto-entrepreneur (pacsé ou marié), peut prétendre au statut de conjoint collaborateur.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105583

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3808

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)